

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-134

OBJET : Arrêté d'occupation du domaine public, 5 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise LE RENARD Conseil et Expertise, domiciliée à Aunay-sur-Odon, les Monts d'Aunay, 12 place de l'Hôtel de Ville pour déposer deux bennes vides devant le local au 5 rue de Caen, à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du 13 juillet 2022 au 18 juillet 2022 inclus afin de faire des travaux ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise LE RENARD Conseil et Expertise est autorisée à poser deux bennes devant le local (sur le trottoir), 5 rue ce Caen, du 13 juillet au 18 juillet 2022.

Article 2 – L'entreprise LE RENARD Conseil et Expertise est chargée de la signalisation règlementaire.

Article 3 – L'entreprise LE RENARD Conseil et Expertise doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'entreprise LE RENARD Conseil et Expertise,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le Service voirie de Pré-Bocage,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 07 juillet 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

